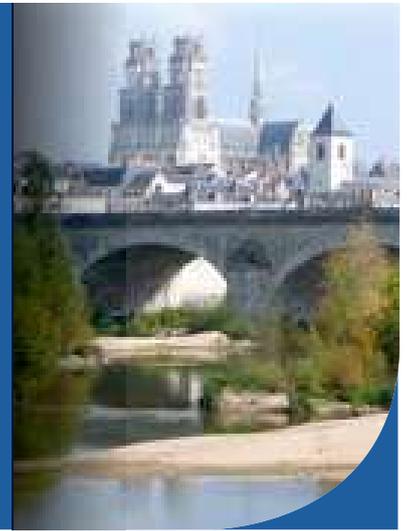


LETTRE D'INFORMATION

du groupe des **A**ssociations et **I**nstitutions, de l'**É**conomie **S**ociale et **S**olidaire,
et de l'**E**nvironnement du Conseil Economique, Social et Environnemental
Régional du Centre - Val de Loire



Au Sommaire :

- **DM2 2019 : les ajustements de dépenses**
- **YEP'S : un fonctionnement à revoir, une communication à développer**
- **Le plan regional de prévention et de gestion des déchets : un comportement à changer**

Avis sur la décision modificative N°2 pour 2019

Une décision modificative de portée modeste

Si l'Exécutif régional se propose de réduire l'emprunt de 6,1 M d'euros, la DM2 propose une augmentation des recettes de fonctionnement de 6,60 M d'euros.

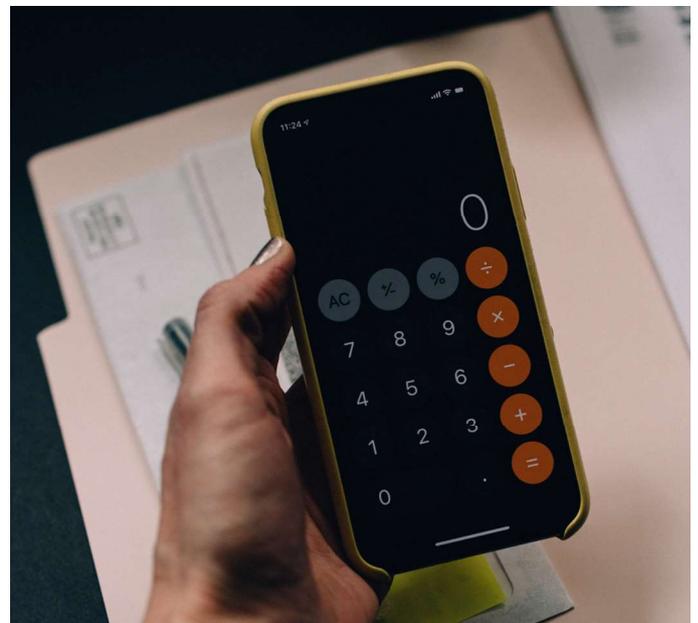
Les réajustements en recettes et dépenses pour l'année 2019 ne s'élève qu'à 0,67 M d'euros en crédits de paiement, la DM2 se caractérise aussi par une diminution de l'emprunt.

Des dépenses de fonctionnement en légères diminutions (-2,3 M d'euros)

L'Exécutif propose d'augmenter globalement les dépenses pour tenir compte des prévisions comme les contrats régionaux d'agglomération, les pays et le sport. Dans le secteur de l'économie, la Région dote de 2,6 M d'euros les dossiers pour CAP création et CAP développement mais le Ceser demande de réactiver la commission d'évaluation des aides économiques. Les transports bénéficient eux aussi d'un crédit pour la maintenance du matériel ferroviaire à Orléans avec une participation de l'Etat à hauteur de 20 M d'euros.

Malheureusement, le projet de l'aéroport de Châteauroux est de nouveau reporté, dû à un appel d'offre infructueux, ce qui est fort regrettable.

Le Ceser s'interroge également sur la diminution des financements pour l'environnement : face à l'urgence climatique, la Région doit se mobiliser !



Plusieurs points sont à noter :

- La Région propose de réduire les crédits de paiement consacrés aux transports de 1,57 M d'euros : TER, transports routiers, intermodalité (utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement). Les tarifs de la nouvelle gamme Rémi auprès des seniors, des apprentis ont été réajustés, ce qu'approuve le Ceser. néanmoins le groupe note la suspension de la nouvelle grille tarifaire pour les abonnements vers l'Île de France.
- En revanche, des crédits supplémentaires sont proposés pour la recherche, les lycées, l'orientation et l'apprentissage. Le Ceser s'interroge tout de même sur le devenir des dispositifs pour favoriser l'égalité des chances : qu'en est-il de la mobilité des apprentis ? Le groupe s'inquiète du réseau de l'apprentissage qui doit-être porté par la Région.
- Le Groupe demande des dispositifs au profit des personnes handicapées. Les plus fragiles sont souvent négligés dans les grandes décisions régionales : n'oublions pas que l'ESS a de nombreux emplois qualifiés dans l'aide à la personne.
- Le Groupe regrette aussi la lenteur des formalités administratives pour aider les agriculteurs victimes de la sécheresse.

Les ajustements des Autorisations de Programmes et des Autorisations d'Engagement (AP et AE)

C'est l'occasion pour la Région d'augmenter ou de diminuer les aides aux AP et aux AE et propose 2 M d'euros en fonctionnement.

Concernant le dispositif YEP'S, une diminution substantielle de -0,700 M d'euros est à prendre en compte et il serait souhaitable de présenter un premier bilan afin d'identifier les ajustements nécessaires. Le Ceser constate une diminution des programmes (-26 M d'euros) dont le projet ferroviaire Orléans - Châteauneuf-sur-Loire (-39, 6 M d'euros) au profit des démonstrateurs et de la recherche notamment. Le Ceser espère que la Commission Européenne validera ces redéploiements pour engager les programmations au plus vite.

Ainsi, le budget 2019 (hors réaménagement de la dette) modifié par le budget supplémentaire de juin et par la DM2, s'élève à 1,46 M d'euros, soit une diminution de 7,8 Md'euros par rapport au budget primitif

Rapporteur : Alain Robert

Intervention de : Dominique Sacher

Le groupe a voté en faveur du budget à l'unanimité

YEP'S

UN FONCTIONNEMENT À REVOIR

La culture source d'épanouissement

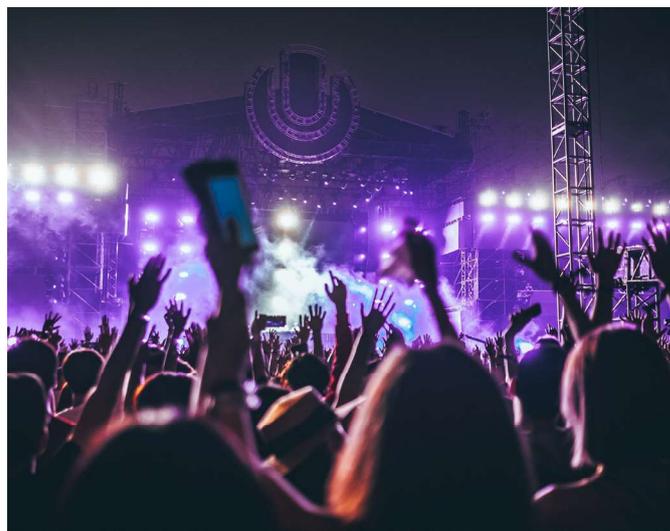
Le groupe était déjà intervenu sur le dispositif YEP's au moment de sa présentation pour exprimer plusieurs réserves : la décision de diminuer l'Autorisation d'Engagement de 700 000€ pose question : pourquoi la culture est-elle touchée?

En effet, le Pass jeune YEP's, concerne un public large (15/25 ans), quel que soit le statut, le lieu de vie pour pouvoir y prétendre avec l'ambition d'accéder à plus de culture et de faire connaître les initiatives prises par les collectivités locales. La richesse culturelle et ses nombreuses offres d'avantages ne doit pas être la cible d'une diminution de financement.

Beaucoup de questions se posent quand à cet abaissement : les jeunes utilisent-ils moins ce dispositif ? Le nombre de partenaires n'est-il pas à la hauteur attendue ? Le nombre de jeunes inscrits est-il plus faible que dans les prévisions ou est-ce un désintérêt des jeunes pour les offres culturelles ? Le groupe s'interroge donc sur l'impact et les objectifs qui visent à promouvoir et à diversifier les pratiques culturelles et environnementales. Initier les jeunes à privilégier les pratiques culturelles rendrait les actions régionales plus lisibles dans ce domaine.

Le groupe reconnaît cependant la volonté de la Région d'accompagner les jeunes et de mettre en avant des politiques à leur destination mais la communication est un élément indispensable à développer pour faire connaître auprès du public concerné les services et les avantages dont ils bénéficient.

Le Groupe demande une analyse du fonctionnement et de l'usage qui est fait du dispositif YEP'S.



Rapporteur et intervention de : Martine Rico

L'environnement, une priorité !



Depuis la loi NOTRe, la Région doit se doter d'un PRPGD, qui est un outil de planification globale de l'ensemble des déchets produits sur le territoire régional pour permettre d'atteindre les objectifs nationaux de réduction, d'amélioration du volume de tri ainsi que la valorisation des déchets.

Le Groupe approuve le plan présenté par la Région qui propose un bon compromis, après une consultation et une enquête publique, réalisés par l'Observatoire régional sur la prévention et la gestion des déchets : l'étude reste néanmoins à approfondir.

(Le Groupe tient cependant à rappeler qu'il avait, dès octobre 2017, recommandé la mise en place de cet Observatoire pour évaluer les effets du PRPGD sur le long terme et pour pouvoir anticiper les actions à mener).

La priorité c'est la prévention !

Le Groupe place la prévention des déchets dans la première mission du PRPGD :

**en effet, avant de traiter les déchets,
ne faudrait-il pas en réduire le nombre ?**

Le Groupe approuve donc le choix du Conseil Régional de hiérarchiser le mode de traitements des déchets :

- Préparation en vue de réutilisation
- Recyclage
- Valorisation
- Stockage ou incinération

De la même manière, le groupe encourage les incitations au tri des biodéchets et à la réduction des emballages plastiques ainsi que le programme "Ma région zéro déchets" et propose, pour ce faire, de développer des campagnes de sensibilisations contre le suremballage.

Il est à noter que les déchets du bâtiments (BTP) sont le plus gros volume de déchets produits dans la région (70% dont 80% sont inertes) : il serait donc souhaitable d'instaurer une politique de dialogue avec les professionnels pour obtenir des solutions mieux adaptées tant au niveau des déchetteries (pas assez nombreuses, pas assez grandes et parfois peu accessibles), de la collecte et du tri sélectif en optimisant les matériaux en début de chaîne de fabrication. Un rapprochement avec les SITCOM serait nécessaire pour des solutions plus adaptées.

Le Ceser remarque que la Région s'en tient plus souvent aux objectifs réglementaires plutôt qu'aux objectifs spécifiques à notre territoire.



Une dualité profitable :

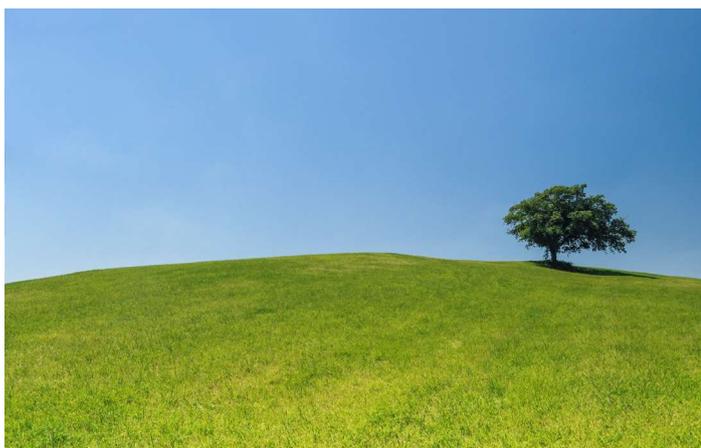
Le PRPGD sera intégré au SRADDET suivant les modalités de l'ordonnance du 27 juillet 2016 qui mentionne "la création, l'adaptation et la fermeture" des installations de traitements des déchets.

La Région a clairement inscrit la situation de surcapacité des installations existantes, ce qui empêchera toute nouvelle création. Dans les faits, l'application de cette règle nécessitera une mise en cohérence avec l'Etat qui délivre les autorisations d'exploiter.

Pour le Ceser, les centres d'incinérations sans valorisation énergétique doivent être fermés de façon progressive et que les stocks soient traités de façon à être réutilisés. La récupération de chaleur de ces centres ne représentant qu'un faible rendement énergétique et constituant une source de pollution indéniable.

L'historique des centres d'enfouissements est aussi à prendre en compte car ils peuvent être des bombes à retardement écologiques comme par exemple l'enfouissement des déchets sur le plateau de Saclay.

Le groupe attire l'attention sur l'Economie Circulaire qui doit être portée par la Région et la rendre plus attractive en ne faisant pas d'actions éparses mais en se concentrant les actions : les périmètres d'activités pour l'Economie Circulaire sont diverses, il faut développer la culture locale.



Les grandes préconisations

Coopérations innovantes :

c'est sûr, réduire, voire arrêter la production des déchets constitue la priorité : pour arriver à cet objectif, le rapport préconise de développer la recherche, les moyens humains et les techniques. La Région doit doter d'un programme de recherche et de développement pour inventer des solutions techniques en collaboration avec les Universités, laboratoires, etc. afin d'imaginer des solutions innovantes.

Construire ensemble :

une collaboration interrégionale doit également être mise en place pour inciter les acteurs à une réelle traçabilité des déchets (notamment à l'étranger).

Former et éduquer :

la Région, dans sa compétence "formation" doit favoriser le personnel dédié pour à terme créer une filière élargie au service de l'économie circulaire et en même temps favoriser le développement du recyclage et du réemploi, l'Observatoire régional pourra d'ailleurs en chiffrer les besoins.

Mais quelques réserves :

Le Groupe s'interroge pourtant sur les moyens financiers mis à disposition par la Région pour la mise en oeuvre du PRPGD (par la convention avec l'ADEME, les fonds européens et une partie des futurs fonds principalement du FEDER) : tant que la Commission Européenne n'approuvera pas les programmes, ce financement reste incertain. De plus le co-financement européen nécessite un montage technique et financier très complexe ! Des objectifs plus chiffrés et détaillés auraient été plus conséquents afin de suivre l'avancement du plan.

L'économie circulaire devient une réalité !

La gestion et le recyclage des déchets doivent s'intégrer dans une économie circulaire, pensée comme des ressources potentielles pour un développement durable et privilégiant la proximité en prenant en compte les paramètres économiques, sociaux, environnementaux mais aussi ceux de la santé humaine.

Rapporteur : René Rosoux
Interventions de : Régis Réguigne et Jean-Paul Carrière
Le groupe a voté à l'unanimité

Zoom

Le Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire, Charles Fournier, félicite le Groupe pour son rapport sur le PRPGD. Il soutient que l'absence d'écologie est le problème de tout le monde : il faut faire en sorte que chaque citoyen soit concerné par une sensibilisation accrue et non par la répression. La moyenne des déchets est la plus importante de toutes les régions et le Grand Paris pose des questions sur le partage des déchets. Comme le rapporte l'étude du Groupe, les volumes des déchets du BTP sont très importants et par conséquent, une étude de l'Observatoire régional doit-être réalisé pour avoir des chiffres et des moyens pour faire de la coopération (recherche, innovation, sciences humaines, etc.) pour pousser les changements de comportements des métiers et ne plus générer des besoins. Il est donc indispensable de former et d'éduquer : tendre vers l'Economie Circulaire dans des filiations d'apprentissage par exemple. La Région n'a pas la compétence pour le financement du tri, recyclage, etc. : elle reste aux territoires mais elle met en place des appels pour soutenir les projets. En conclusion, les objectifs de la Région tendent vers le zéro déchets avec une longueur d'avance sur les objectifs de la loi avec la mise en place de la Cop régionale.

Les auteurs des interventions

Jean-Paul Carrière : Président de la Section Prospective du CESER
Enseignant-chercheur à l'Université de Tours, secrétaire du Bureau et membre de la commission «Aménagement de l'espace».

Martine Rico : Membre de la 1^{ère} commission du CESER Centre-Val de Loire,
coordinatrice régionale Fédération des Conseils des Parents d'Elèves (FCPE)

Régis Réguigne : Membre de la 2^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire,
personne qualifiée dans la protection de l'environnement

René Rosoux : Vice-Président de la 2^{ème} commission du CESER
"Environnement - Mobilités - Espaces"
Elu Conservatoire des espaces naturels de la région Centre-Val de Loire.

Dominique Sacher : Vice-Président Délégué du CESER, Solidarités, santé, vie quotidienne,
culture et patrimoine
Président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

Pour le Groupe AIESSE

Directeur de publication :
Jean-Louis Desnoues

CRESS Centre-Val de Loire
6 ter rue Abbé Pasty
BP 41223
45 401 Fleury les Aubrais

Téléphone : 02 38 68 18 90
Messagerie : v.burille@cresscentre.org



GROUPE AIESSE
CESER Centre-Val de Loire